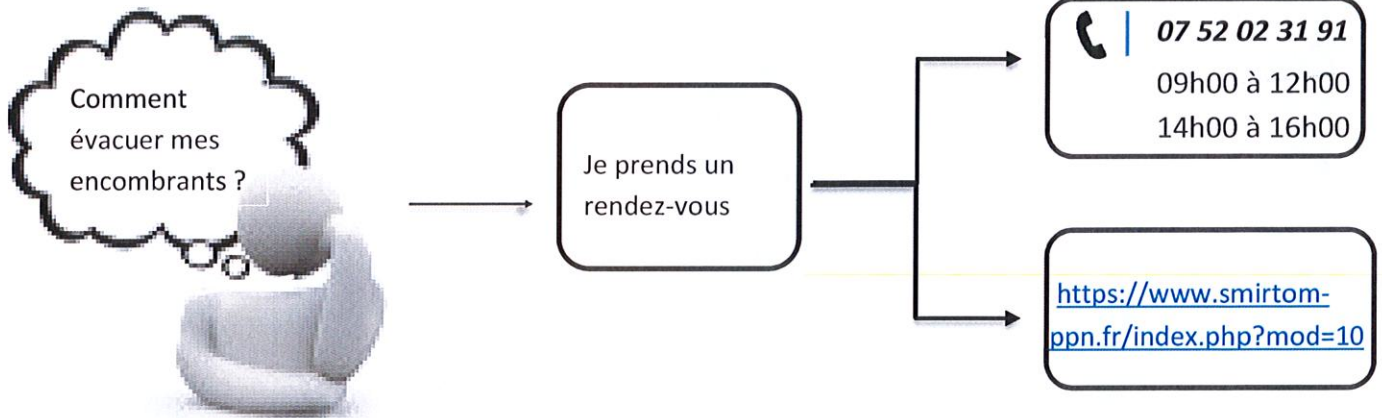


Les encombrants



Vous obtiendrez un rendez-vous dans la semaine correspondant à votre commune de 08h30 à 11h00.

Votre présence est obligatoire, ne pas sortir vos encombrants sur la voie publique.

Le saviez-vous ?

La collecte sur rendez-vous offre de multiples avantages (réduction significative de déchets sur les trottoirs, maîtrise des coûts de collecte, etc.). Mais surtout, elle permet la valorisation et le réemploi des déchets collectés. Amenés dans l'une de nos déchèteries, les déchets sont triés et valorisés, redirigés vers les filières du réemploi.

Quels encombrants ?

1) **Gros électroménager froid** (*Réfrigérateur, congélateur, cave à vins, climatiseur*)

2) **Gros électroménager chaud** (*Lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, etc*)

3) **Ecrans** (*Télévision, Moniteur d'ordinateur, etc*)

4) **Petit électroménager électrique**

5) **Ameublement** (*les meubles peuvent être présentés démontés*)

Matelas, sommiers, couette, buffet, chaises, canapés, tables de jardin, etc)



écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER

 **Limité à 2m³ maxi**

